

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2012/07/17-13

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17 juillet 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 17 juillet 2012 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Doctorants avec charge d'enseignement **Modalités de gestion de la procédure de recrutement - création de la commission de choix**

Dans le cadre du recrutement des doctorants avec charge d'enseignement, le conseil d'administration approuve la création d'une commission compétente pour l'Université d'Aix-Marseille pour les services d'enseignement attribués à compter de la rentrée universitaire prochaine.

La mise en place de cette commission permet d'associer tous les acteurs impliqués (composantes, Écoles doctorales en particulier) aux discussions qui conduiront à la sélection des candidats.

Composition

- La présidence :
- Le VP CS et le VP CEVU
- Les membres :
- Les directeurs de composante ou leurs représentants afin de leur offrir la possibilité d'être accompagnés par les directeurs de formation concernés,
- Les directeurs des écoles doctorales et le Directeur du Collège doctoral.
- Les membres invités :
- La directrice de la DRV ou son représentant,
- La directrice de la DEVE ou son représentant,
- Les responsables des services RH concernés.

Missions

- Vérifier l'adéquation des candidatures et du service d'enseignement prévu d'être confié,
- S'assurer que les services alloués s'inscrivent dans les priorités fixées par l'établissement au regard du contrat,
- Procéder, le cas échéant, à un réajustement des attributions afin de répondre à un besoin spécifique.
- S'assurer que l'enveloppe globale n'a pas été dépassée,
- Arrêter, par composante, le nombre de services d'enseignement.

Modalités de fonctionnement

- L'administration est assurée par la DRV: réservation de la salle, convocation par courriel des membres, élaboration des documents en partenariat avec la DRH et rédaction d'un procès-verbal,
- Fréquence des réunions : une fois par an, 3^{ème} semaine de septembre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 17 juillet 2012



Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

